



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 04 octobre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 ^{ème} délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2018
Exécutoire le : 11 OCT. 2018
Affichée le : 11 OCT. 2018
Visée le : 11 OCT. 2018

FONCIER

Bassin du Combo (commune de Mouxy) Achat des parcelles A 176p, 946p, 947p, 1073p, 1075p et A 1303p appartenant à l'Etablissement public foncier local de la Savoie

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), Grand Lac gère les bassins de rétention permettant le stockage des crues de ruisseaux situés en amont.

La création du bassin de rétention du Combo a pour rôle de stocker les crues du ruisseau du Combo afin de protéger les zones urbaines situées en aval (soit 5 000 personnes situées dans une zone inondable de 130ha correspondant à la crue centennale représentée sous teinte sur la carte ci-jointe).

Ce bassin de rétention vise à stocker un volume de 17 000 m³ pour que le débit de la crue centennale soit écrêtée de 6,4 à 1,4 m³/s en aval. Il sera situé au lieudit « Pré nouveaux » à Mouxy, seul emplacement à offrir une telle capacité de stockage, notamment avec la présence d'une dépression naturelle (zone humide).

La création de ce bassin a fait l'objet d'une inscription au PPI dans le cadre de la ligne "prévention des inondations", totalisant un montant de 4,557 M€ pour la période 2017-2020.

Monsieur le Président informe que Madame le Maire de Mouxy a fait part, dans son courrier du 6 juin 2018 (ci-annexé) à Grand Lac, du projet communal de mettre en œuvre une zone de maraichage ainsi qu'une réserve foncière juxtaposant l'assiette du bassin du Combo. Madame le Maire proposait à la communauté d'agglomération de mandater l'Etablissement public foncier local (EPFL) de la Savoie pour acquérir l'ensemble des parcelles impactées par ces projets et de revendre à Grand Lac les parcelles supportant le bassin du Combo.

Ainsi l'EPFL de la Savoie s'est porté acquéreur, des parties de parcelles supportant l'assiette du bassin du Combo, cadastrées section A n°176p, 946p, 947p, 1073p, 1075p et A 1303p, pour une surface d'environ 13 286m², au prix de 1,50€ le m². Ces parcelles sont classées en zone naturelle (N) et à urbaniser (AU) au PLU de la commune de MOUXY.

Monsieur le Président propose d'acquérir les parcelles cadastrées section A n°176p, 946p, 947p, 1073p, 1075p et A 1303p, situées au lieudit « Pré nouveaux » à MOUXY pour une surface d'environ 13 286m² au prix de 1,50€ le m² soit un montant d'environ 19 929€ net de taxe, augmenté des frais annexes (frais de bornage, d'acte, ...).

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur l'opération n°100.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 25
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

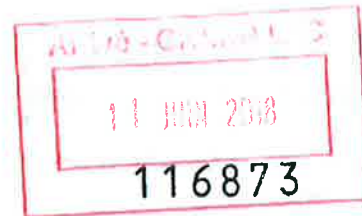
Le Président,
Dominique DORD



Monsieur le Vice-Président de GRAND LAC
Monsieur CROZE
1500 boulevard LEPIC
73100 Aix-les-Bains

Mouxy, le 06/06/18

Objet : EPFL 73 -Demande d'intervention communale



Monsieur le Vice-Président,

Je fais suite à votre courrier du 19/05/18 et vous expose ci-dessous le projet qui se dessine avec l'EPFL de la Savoie.

La zone concernée concerne le lieu-dit Prés-Nouveaux sur la commune.

Ce projet est né du souhait de la commune de mettre en œuvre une zone de maraichage.

En travaillant ce dossier nous avons compris que Grand-Lac avec la zone du futur bassin du Combo avait également un intérêt dans ce secteur.

De ce fait, nous avons donc contacté les différents propriétaires et bâti un projet qui ne pouvait être réalisé, que si chacune de parties prenantes adhéraient au projet global.

Il en ressort que pour :

1/ Grand-Lac le bassin devrait suivant les études techniques en cours, être réalisé et ainsi lui permettre de bénéficier des dernières aides de l'Agence de l'eau, sans passer par une DUP.

2/ Les propriétaires concernés sont favorables et ont donnés leurs accords,

3/ La commune nous pourrons mettre en œuvre une zone de maraichage et avoir une réserve foncière qui nous fait cruellement défaut.

Mairie de Mouxy-chemin de l'Eglise-73100 Mouxy tél : 04-79-61-47-68- accueil@mairie-mouxy.fr

Je vous adresse en PJ de ce courrier un plan qui vous permettra de localiser les différentes zones et leurs destinations futures.

J'ignore quand aura lieu la prochaine réunion du Conseil d'Administration, mais je vous propose de présenter ce dossier à l'approbation de ses membres et je suis bien entendu à votre disposition pour vous le commentez de vive voix.

Si ce dossier reçoit l'assentiment du Conseil d'Administration je vous propose de faire passer ce dossier lors du Conseil Communautaire de Juillet ce qui permettrait à GL d'accélérer le projet du Combo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

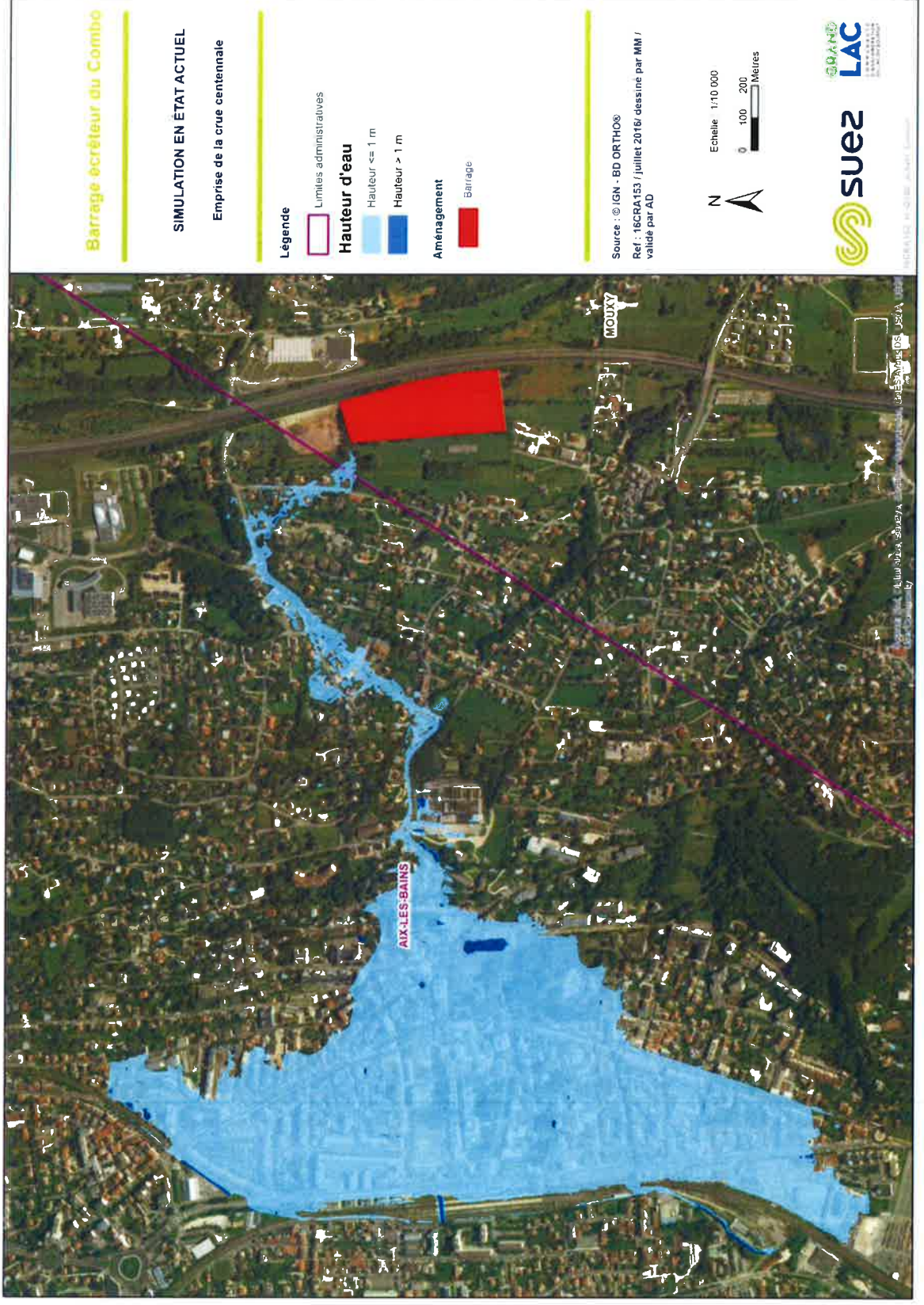
Mme Le Maire

Gabrielle KOEHREN

PJ : Plan de la zone.

Bassin de rétention du Combo

Le bassin de rétention du Combo a pour rôle d'écarter la crue centennale du Combo, représentée, ci-après, sous teinte bleue :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Bassin du Combo (commune de Mouxy) - Achat des parcelles A 176p, 946p, 947p, 1073p, 1075p et A 1303p appartenant à l'Etablissement public foncier local de la Savoie -

Date de transmission de l'acte : 11/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2018

Numéro de l'acte : d2559 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181004-d2559-DE

Date de décision : 04/10/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros